



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

#### REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 00119

Numéro SIREN : 508 472 396

Nom ou dénomination : 102 GRAPHIC

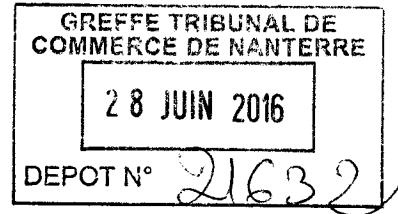
Ce dépôt a été enregistré le 28/06/2016 sous le numéro de dépôt 21632



**SACOR** AUDIT

Commissariat aux comptes

09 B 119



## **102 GRAPHIC**

Rapport du commissaire aux comptes sur la transformation de  
la société 102 GRAPHIC, société à responsabilité limitée, en  
société par actions simplifiée

102 GRAPHIC S.A.R.L.  
22-24, rue du Président Wilson  
92300 LEVALLOIS PERRET

*Ce rapport contient 2 pages*

13, rue Auber  
75009 PARIS  
Tél : 01 44 51 51 44  
Fax : 01 45 88 68 04

Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie régionale de Paris  
SAS au capital de 75 000 € - RCS Paris : 444178529 - APE : 6920Z - TVA Intra : FR39444178529  
[contact@rga-sacor.fr](mailto:contact@rga-sacor.fr) - [www.rga-sacor.fr](http://www.rga-sacor.fr)



**102 GRAPHIC S.A.R.L.**

Siège social : 22-24, rue du Président Wilson – 92300 LEVALLOIS PERRET

Capital social : 100.000 Euros

**Rapport du commissaire aux comptes sur la transformation de la société 102  
GRAPHIC, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée**

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la situation de votre société, la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers éventuellement stipulés, à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social et à assurer qu'il n'existe aucun fait de nature à compromettre la continuité d'exploitation.

Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date du dernier arrêté comptable au 31 décembre 2015 et la date de notre rapport et à mettre en œuvre les diligences destinées à analyser la situation de la société.

Nos contrôles afin d'analyser la situation ont porté sur l'arrêté des comptes clos au 31 décembre 2015.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Paris, le 10 juin 2016

Le commissaire aux comptes,



SACOR AUDIT S.A.S.  
Représentée par Claire DISSEZ